

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2015

Etaient présents : MM. Rafaël RODRIGUEZ, Michel BOUHELIER, Daniela DUBREUIL, Frédéric TASSETTI, Robert DEMUTH, Alain CALLOIS, Guy EMILE, Michelle HENRI, Jean-Pierre SCHMITT, Evelyne POINSSOT, Claude AST, Sylvie MEISTER.

Absentes excusées : Mmes Christine GALLAND, Béatrice BADIQUE.

Absent : M. Jacques BUISSON

Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en l'hommage de M. Yves BADIQUE, tout récemment décédé, époux de Mme Béatrice BADIQUE, conseillère municipale.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Jean-Pierre SCHMIT** est désigné pour remplir ces fonctions.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2015

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé par le Conseil Municipal.

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES / REPARTITION DU PRELEVEMENT ET/OU DU REVERSEMENT ENTRE LA CAB ET SES COMMUNES MEMBRES

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est un mécanisme de solidarité dédié au bloc communal (communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre) institué par la loi de finance pour 2012, qui vise à réduire les écarts de développement entre les collectivités. Concrètement, il s'agit d'un soutien aux collectivités défavorisées qui s'opère par prélèvement sur les ressources des collectivités les plus favorisées.

Pour l'année 2015, au titre de la répartition de droit commun du FPIC, l'ensemble intercommunal composé de la CAB et de ses communes membres, est contributeur net pour un montant de 100 397,00 € (56 140 € pour la CAB et 44 257,00 € au total pour ses communes membres, dont 651,00 € pour Méziré).

Le mode de répartition du FPIC sur lequel compte s'orienter la CAB étant la répartition dérogatoire libre avec prise en charge de l'intégralité de la contribution due par l'ensemble intercommunal, le Conseil Municipal,

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

se prononce favorablement à la prise en charge totale, par la CAB, de la contribution due au titre du FPIC pour l'année 2015.

CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVES DES DOTATIONS DE L'ETAT / MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

Le Conseil Municipal décide de voter la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, et notamment pour demander :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte des impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

MOTION DE SOUTIEN AU SERVICE PUBLIC FORESTIER

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Considérant le contenu du contrat d'objectifs et de performance signé par le Ministère de l'écologie et du développement durable, le ministère de l'agriculture, la direction de l'ONF et la Fédération Nationale des Communes Forestières, lequel s'oriente sur des points constituant une menace aux services rendus aux communes :

- réduction des effectifs de l'ONF de 700 emplois, impactant la possibilité pour l'ONF de remplir les missions qui lui sont dévolues par la loi et privant alors les Maires d'un interlocuteur pour leur commune,
- instauration de la taxe à l'hectare qui pourrait passer de 2 € / ha à 14 € en 3 ans,
- abandon de certaines tâches de surveillance,

et profitant des négociations en cours pour le contrat Etat / ONF / FNCOFOR 2016-2020,

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Le Conseil Municipal décide de voter une motion de soutien au service public forestier, et notamment :

- demande à l'Etat de conforter le régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :
 - un caractère national permettant la péréquation entre les territoires,
 - un contenu en termes de missions qui garantisse la protection de la forêt et le service public aux usagers, à minima, à leurs niveaux actuels.
- demande à l'Etat de continuer à confier la mise en œuvre du Régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de service public, et ce conformément aux dispositions du Code forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office National des Forêts doit voir ses moyens humains augmentés.
- réaffirme son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF,
- estime que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat,
- apporte son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national.

et souhaite que toutes ses demandes soient prises en compte par le contrat Etat / ONF / FNCOFOR précité.

DIVERS

M. TASSETTI informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Concernant le **syndicat de gestion du collège de Morvillars**, la situation est en voie de déblocage, avec les deux réunions des 22 et 29 juin 2015 et le vote prochain, à la réunion du 29 juin, des comptes administratifs 2012/2013 et 2013/2014, et du budget 2015/2016.
- Concernant le **partenariat avec les Francas du Territoire de Belfort**, l'association poursuivra ses interventions sur la Commune, au niveau du TAP et du centre de loisirs organisé pendant les vacances scolaires.
- Une réflexion et une étude ont été engagées pour la mise en place d'une participation aux frais de scolarité des communes dont les enfants fréquentent, par dérogation, les écoles de Méziré. Le Conseil Municipal soutient cette étude et donne son accord à sa poursuite.

Vu par Nous, Rafaël RODRIGUEZ, Maire de la Commune de Méziré, pour être affiché le 25 juin 2015 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2122-25 du Code des Collectivités Locales.

Méziré, le 25 juin 2015



Le Maire,

Rafaël RODRIGUEZ.